

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Cégep Marie-Victorin

Deuxième rapport d'évaluation

22 mars 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 4 avril 2005

Monsieur Raymond Robert Tremblay
Directeur des études
Cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6

Objet : Version révisée de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

Monsieur le Directeur,

Le 28 janvier 2005, vous transmettiez à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial une version amendée de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) de votre Collège. La Commission a examiné les modifications apportées à cette politique lors de sa réunion du 22 mars 2005.

Dans l'ensemble, la PIEP révisée contient les mêmes éléments et composantes que la PIEP précédente. Seules les deux sections suivantes ont été amendées : d'une part, le préambule qui réfère désormais au projet éducatif et au plan institutionnel sur la réussite éducative; d'autre part, les dispositions finales qui précisent la date de la prochaine révision, l'entrée en vigueur de la politique et son champ d'application.

La Commission considère que les changements accomplis ne sont pas de nature à modifier son jugement initial. Elle estime que la PIEP révisée renferme les éléments et composantes essentiels à la réalisation d'évaluation de programmes de qualité et s'attend à être informée de toute révision ou amendement ultérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer